



BUDGET ANNEXE ZAE

NOTE DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la communauté de communes.
- Il est le bilan financier de la communauté de communes qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la communauté de communes,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

- Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Recettes de fonctionnement	10 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	- <u>14 807,10 €</u>
Résultat de l'exercice 2022	- 4 807,10 €
Excédent reporté 2021	+ 20 960,00 €
Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2023	16 152 ,90 €



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1°) LES DÉPENSES GÉNÉRALES (CHAPITRE 011)

ARTICLE	LIBELLE	CA 2021	BP 2022	CA 2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				
6064	Fournitures administratives		1 000,00	
61521	Terrains			
615231	entretien et réparations voiries		8 000,00	390,00
615232	entretien et réparations réseaux		8 000,00	
6226	Honoraires		3 960,00	4 266,10
6227	Frais d'actes et de contentieux			
6228	Divers			
6231	Annonces et insertions			
63512	Taxe foncière			151,00
	TOTAL	0,00	20 960,00	4 807,10

2°) LES OPERATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 68)

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 10 000,00€

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre pour 10 000 € (amortissements des subventions)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2022

Recettes d'investissement		10 000,00 €
Dépenses d'investissement	-	<u>10 000,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2022		0,00 €
Déficit/Excédent d'investissement reporté 2021		<u>0,00 €</u>
Déficit/Excédent global d'investissement à reporter au BP 2023		0,00 €

Il s'agit uniquement des écritures d'opérations d'ordre liées aux amortissements.



RESULTATS DE CLOTURE

Tableau synthétique qui reprend toutes les données énumérées dans la présente note.

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		20 960,00			-	20 960,00
Opérations de l'exercice	14 807,10	10 000,00	10 000,00	10 000,00	24 807,10	20 000,00
TOTAUX	14 807,10	30 960,00	10 000,00	10 000,00	24 807,10	40 960,00
Résultats de clôture		16 152,90		-		
Restes à réaliser			160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
Totaux cumulés	14 807,10	30 960,00	170 000,00	170 000,00	184 807,10	200 960,00
RESULTATS DEFINITIFS		16 152,90	-	-		16 152,90

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2022 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2023.